

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 29 juillet 2025

PROCÈS-VERBAL d’une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d’Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence Teams, le 29 juillet 2025, à 11 h 30.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin Serge Marquis Alain Grégoire Pierre Godbout	Préfet Préfet suppléant Secteur nord Secteur est
-----------	-----	---	---

Directeur général :	M.	Normand Lagrange
---------------------	----	------------------

Absent :	M.	Yves Dubé	Secteur centre
----------	----	-----------	----------------

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 11 h 30.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Période de questions;
- 3. Administration générale;
- 4. Matières résiduelles;
- 5. Gestion des territoires non organisés;
- 6. Résolutions diverses;
- 7. Divers;
- 8. Levée de la séance.

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

25-A-122

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d’adopter l’ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

ADMINISTRATION GENERALE

Transport collectif rural – État de situation

Information est donnée sur l'état de situation de l'un des transporteurs avec qui la MRC a conclu une entente de partenariat dans le cadre du service de transport collectif rural, Transport Coup de pouce.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Projet de plateforme de compostage fermée – Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

ATTENDU QUE le projet de plateforme de compostage initial a été modifié pour exploiter une plateforme fermée, suivant la résolution 25-65;

ATTENDU QUE le projet tel que modifié doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

25-A-123

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **QUE** madame Pascale Pierre, de la firme Mistra Conseils stratégiques environnementaux Inc. soit autorisée à présenter, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, une demande d'autorisation ministérielle au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et à signer tous les documents exigés dans le cadre de la demande d'autorisation ministérielle pour le projet d'aménagement et d'exploitation du site compostage avec bâtiment toilé de la MRC d'Abitibi-Ouest, à La Sarre.

Estimation des coûts de la plateforme de compostage fermée

Information est donné concernant l'estimation des coûts pour les travaux prévus à la plateforme de compostage sous bâtiment toilé.

Matières organiques – Compostage et biométhanisation des résidus domestiques, agricoles et forestiers

Échanges et discussion concernant le projet de compostage et biométhanisation des résidus domestiques, agricoles et forestiers, en zone agricole, en Abitibi-Ouest.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISES

Proulx et Genesse Inc. – Travaux de réparation sur le chemin des 6^e-et-7^e Rangs de Languedoc

25-A-124

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **DE CONFIER** les travaux de réparation de la structure de la chaussée du chemin des 6^e-et-7^e Rangs de Languedoc, d'une longueur approximative de 30 mètres, à l'entreprise Proulx et Genesse Inc., dont les coûts sont estimés à 30 000 \$;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 – Programmation de travaux

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

25-A-125

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que:

- la MRC s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- la MRC s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- la MRC approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la MRC s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

- la MRC s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la MRC s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

25-A-126

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 12 h 10.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 3 septembre 2025

RATIFIÉ LE : 17 septembre 2025

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.